



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

02 Février 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 02 février 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2022-23	21.01.2022	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-aux-Roses.	3
		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n°2022-23 du 21 janvier 2022 : liste des bureaux de vote.	5



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté DCL/BRGE n° 2022-23 du 21 janvier 2022
instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-aux-Roses

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment les articles L. 17 et R. 40

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2021-240 du 10 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-aux-Roses,

Vu la demande du maire de Fontenay-aux-Roses en date du 21 janvier 2022,

Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Fontenay-aux-Roses sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (12 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 7 : Chatillon), municipales et référendums	Infirmierie Ecole du Parc 6 avenue du Parc

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Fontenay-aux-Roses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Vincent BERTON

FONTENAY-AUX-ROSES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-23 du 21 janvier 2022

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
Bureau centralisateur	INFIRMERIE ECOLE DU PARC	6, avenue du Parc	
1	PREAU ELEMENTAIRE DU PARC	6, avenue du Parc	N° 7 - Chatillon
2	SALLE PLACE DE L'EGLISE	3, Place de l'Eglise	N° 7 - Chatillon
3	PREAU MATERNELLE JEAN MACE	2, avenue J. et M. Dolivet	N° 7 - Chatillon
4	ACCUEIL DE LOISIRS PIERRE BONNARD	5, rue de l'Avenir	N° 7 - Chatillon
5	REFECTOIRE MATERNELLE SCARRON	allée des Lilas	N° 7 - Chatillon
6	PREAU MATERNELLE SCARRON	allée des Lilas	N° 7 - Chatillon
7	PREAU DE LA ROUE A	50, avenue Gabriel Péri	N° 7 - Chatillon
8	PREAU MATERNELLE DE LA ROUE	50, avenue Gabriel Péri	N° 7 - Chatillon
9	MAISON DE QUARTIER DES PARADIS	8-12, rue Paul Verlaine	N° 7 - Chatillon
10	GYMNASE JEAN FOURNIER	7, rue des Potiers	N° 7 - Chatillon
11	MAISONS DES ENTREPRENEURS SALLE MEYER	23, avenue Lombard	N° 7 - Chatillon
12	CENTRE LA FONTAINE	12-14 rue La Fontaine	N° 7 - Chatillon
13	PREAU ELEMENTAIRE DES ORMEAUX	8, rue des Ormeaux	N° 7 - Chatillon
14	PREAU MATERNELLE DES ORMEAUX	8, rue des Ormeaux	N° 7 - Chatillon
15	PREAU MATERNELLE DES RENARDS	26, avenue Raymond Croland	N° 7 - Chatillon
16	REFECTOIRE ELEMENTAIRE DES PERVENCHES	1, rue des Pervenches	N° 7 - Chatillon
17	PREAU MATERNELLE DES PERVENCHES	1, rue des Pervenches	N° 7 - Chatillon

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : PREAU ELEMENTAIRE DU PARC		
6, avenue du Parc		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Boucicaut	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 2		
Lieu de vote : SALLE PLACE DE L'EGLISE		
3, place de l'Eglise		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Verdun	Totalité	
Passage Pierre Letourneau	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Totalité	
Rue Ledru Rollin	Totalité	
Rue René Barthélémy	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : PREAU MATERNELLE JEAN MACE		
2, avenue Jeanne et Maurice Dolivet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Parc	Totalité	
Place de l'Eglise	Totalité	
Place du Château Ste Barbe	Totalité	
Place du Général de Gaulle	Totalité	
Rue des Bénards	du n°1 au n°31	du n°2 au n°16
Rue des Roses	Totalité	
Rue des Sorrières	Totalité	
Rue Paul Léautaud	Totalité	
Rue Scarron	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ACCUEIL DE LOISIRS PIERRE BONNARD		
5, rue de l'Avenir		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Valéry Larbaud	Totalité	
Avenue J. et M. Dolivet	du n°1 au n°23	du n°2 au n°18
Rue Blanchard	du n°1 au n°83	du n°2 au n°58
Rue Capitaine Paoli	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue des Mottiés	Totalité	
Rue des Pierrelais	Totalité	
Rue Gaston Sansoulet	Totalité	
Rue Georges Bronne	Totalité	
Rue La Boissière	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	Totalité	
Sentier des Vignes	Totalité	
Square Jean Viollet	Totalité	
Villa des Roses	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5		
Lieu de vote : REFECTOIRE MATERNELLE SCARRON		
Allée des Lilas		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Eglantines	Totalité	
Allée des Glycines	Totalité	
Allée des Lilas	Totalité	
Rue Blanchard	du n°60 au n°86	
Rue du Moulin Blanchard	Totalité	
Rue Marx Dormoy	du n°17 au n°69	du n°42 au n°54
Square Augustin Pajou	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°6 Lieu de vote : PREAU MATERNELLE SCARRON Allée des Lilas		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue J. et M. Dolivet	du n°20 au n°38	du n°25 au n°37
Rue Beautemps Beupré	Totalité	
Rue des Saints Sauveurs	du n°1 au n°15	du n°2 au n°20
Rue Georges Bailly	Totalité	
Rue Léon Blum	Totalité	
Rue Marx Dormoy	du n°1 au n°15	du n°2 au n°40
BUREAU DE VOTE N°7 Lieu de vote : PREAU DE LA ROUE A 50, avenue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Emmanuel Chabrier	Totalité	
Avenue Gabriel Péri	Totalité	
Chemin de la Procession	Totalité	
Place de la Gare	Totalité	
Rue des Buffets	Totalité	
Rue des Hautes Sorrières	Totalité	
Rue des Saints Sauveurs	du n°22 au n°38	
Rue Rémy Laurent	Totalité	
Rue Simon Léoile	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°8 Lieu de vote : PREAU MATERNELLE DE LA ROUE 50, avenue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Camille Saint Saëns	Totalité	
Allée Georges Bizet	Totalité	
Allée Maurice Ravel	Totalité	
Avenue du Maréchal Foch	Totalité	
Rue de la Roue	Totalité	
Rue des Bénards	du n°18 au n°42	du n°33 au n°57
Rue des Fauvettes	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9 Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER DES PARADIS 8-12, rue Paul Verlaine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Alfred de Musset	Totalité	
Rue André Chénier	Totalité	
Rue Charles Péguy	Totalité	
Rue des Paradis	Totalité	
Rue François Villon	Totalité	
Rue Paul Verlaine	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10 Lieu de vote : GYMNASE JEAN FOURNIER 7, rue des Potiers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Peupliers	Totalité	
Avenue Jean Perrin	Totalité	
Avenue Lombart	du n°1 au n°31	du n°2 au n°20
Place Ernest Laborde	Totalité	
Rue de l'abbé Turgis	Totalité	
Rue des Potiers	Totalité	
Rue du Maréchal Galliéni	Totalité	
Rue Gambetta	du n°1 au n°5 ter	du n°2 au n°16
Rue Marie et Pierre Curie	Totalité	
Rue Paul Langevin	du n°10 au n°28	du n°9 au n°19 bis
Voie de Chevreuse	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : MAISON DES ENTREPRENEURS – SALLE MEYER		
23 avenue Lombard		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Stand	Totalité	
Avenue des Mollins	Totalité	
Avenue Lombard	du n°22 au n°52	
Avenue Paul Langevin	du n°21 au n°49 bis	du n°30 au n°76
Chemin Renaudin	Totalité	
Rue Augustin Claude	Totalité	
Rue de la Fontaine aux Prêtres	Totalité	
Rue du Stand	Totalité	
Rue Félix Pécaut	Totalité	
Rue François Moreau	Totalité	
Rue Gambetta	du n°18 au n°68 ter	du n°7 au n°25 ter
Rue Gentil Bernard	Totalité	
rue J. N. Pelnard	Totalité	
Rue Joseph Le Guay	Totalité	
Rue René Isidore	Totalité	
Rue René Vauthier	Totalité	
Rue Robert Marchand	Totalité	
Sentier des Prés	Totalité	
Sentier du Clos des chevillons	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°12		
Lieu de vote : CENTRE LA FONTAINE		
12-14 rue La Fontaine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Résistance	Totalité	
Avenue Jean Moulin	Totalité	
Rue Briant	Totalité	
Rue des Couloirs	Totalité	
Rue du Docteur Soubise	Totalité	
Rue Estienne d'Orves	du n°37 au n°49	du n°58 au n°78
Rue Ferdinand Lot	Totalité	
Rue François Joseph Bouille	Totalité	
Rue Pierre Bonnard	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : PREAU ELEMENTAIRE DES ORMEAUX		
8, rue des Ormeaux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Albert Camus	Totalité	
Allée des Ormeaux	Totalité	
Bd de la République	Totalité	
Place Carnot	Totalité	
Rue André Neyts	Totalité	
Rue Antoine Petit	Totalité	
Rue de l'Abbé Grandjean	Totalité	
Rue des Ormeaux	Totalité	
Rue Estienne d'Orves	du n°1 au n°35Ter	du n°2 au n°56
Rue La Fontaine	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : PREAU MATERNELLE DES ORMEAUX		
8, rue des Ormeaux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Fleurie	Totalité	
Allée Marie Nodier	Totalité	
Avenue Raymond Croland	du n°2 au n°4	
Rue Boris Vildé	du n°1 au n°33	du n°2 au n°52
Rue de Bellevue	Totalité	
Rue des Marinières	Totalité	
Rue des Richardes	Totalité	
Rue Guérard	Totalité	
Rue Jean Lavaud	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°15 Lieu de vote : PREAU MATERNELLE DES RENARDS 26, avenue Raymond Croland		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Raymond Croland	du n°1 au n°23 bis	du n°6 au n°48
Impasse des Parouseaux	Totalité	
Route du Panorama	Totalité	
Rue Alexandre Fleming	Totalité	
Rue Boris Vildé	du n°35 au n°141	du n°54 au n°140
Rue de la Fosse Bazin	Totalité	
Rue du Professeur Leriche	Totalité	
Rue Léon Bloy	Totalité	
Rue Maurice Philippot	Totalité	
Rue Pasteur	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16 Lieu de vote : REFECTOIRE ELEMENTAIRE DES PERVENCHES 1, rue des Pervenches		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Pavillons	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Totalité	
Avenue du Général Leclerc	Totalité	
Rue Auguste Ernoult	Totalité	
Rue Auguste Lemaire	Totalité	
Rue de la Redoute	Totalité	
Rue du Val Content	Totalité	
Rue Fournier	Totalité	
Rue J. P. Laurens	Totalité	
Rue Jacquemin	Totalité	
Rue Léonie Laporte	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°17 Lieu de vote : PREAU MATERNELLE DES PERVENCHES 1, rue des Pervenches		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Clos des Rosati	Totalité	
Rue André Salel	Totalité	
Rue de l'Ile	Totalité	
Rue des Moulins à Vent	Totalité	
Rue des Pervenches	Totalité	
Rue du Plateau	Totalité	
Rue Durand Bénech	Totalité	
Rue Mordillat	Totalité	
Ruelle des Champarts	Totalité	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>